



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 23_1148

A Marseille, 04/05/2023

Direction Générale Adjointe Maîtriser nos Moyens / Direction Appui Fonctionnel

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Contrôle externe des organismes liés à la Ville de Marseille : analyse économique, juridique, financière - 3 lots

RÉPONSE A LA SUITE DE DEMANDE D'INFORMATION

Question 1, posée le 03/05/2023 :

Le CCTP du lot 2 prévoit une assistance pour les étapes préalables. Cette phase peut envisager de grandes variations dans la charge de travail en fonction des sujets (simple note, modèle financier complexe ,...) et le BPU scinde les prestations en 2 groupes d'honoraires

- hypothèses en vue de l'aide à la décision du mode de gestion incluant un benchmark
- étude approfondie du périmètre de la concession, estimation

Serait-il possible d'affecter à ces deux sous missions des livrables ? Cela permettrait de préciser le travail pour chacun et optimiser le coût.

Par exemple :

Sous missions des étapes préalables	Livrable
Hypothèses en vue de l'aide à la décision du mode de gestion incluant un benchmark	<ul style="list-style-type: none">• Note de benchmark, de structuration juridique et financière dont estimation du montant du marché et de validation du modèle concessif
Étude approfondie du périmètre de la concession, estimation	<ul style="list-style-type: none">• Note de benchmark, de structuration juridique et financière et de validation du modèle concessif• Modèle financier

Le travail supplémentaire devra être commandé par BPU au cas par cas (hypothèse très minoritaire vu le scope de contrats assumés par la ville).

Réponse 1, transmise le 04/05/2023 :

La Ville estime que cette demande ne correspond pas à son attente.

En effet, la distinction hypothèses incluant un benchmark V/s étude approfondie traduit pour la première une volonté de la ville de disposer d'une série d'hypothèses susceptibles de répondre à une problématique y incluant un benchmark et pour la seconde, et dans l'hypothèse où la concession serait retenue, une volonté d'obtenir une étude approfondie sur les plan économique, juridique et financier. Les hypothèses avec benchmark ne recouvrent pas ici d'étude de la structuration juridique et financière approfondie d'une concession, le choix de l'autorité déléguée

n'étant pas arrêté. De plus la Ville a fait le choix d'opérer une distinction sur la base de la valeur estimée du possible contrat de concession, valeur qui laisse augurer des montages plus ou moins complexes tant sur le plan juridique que financier.

Question 2, posée le 03/05/2023 :

Le BPU prévoit expressément l'intervention en réunion. Doit-on comprendre que les autres phases n'intègrent aucune réunion ? Dans la négative, la ville pourrait-elle préciser a minima une fourchette de réunions pour chaque élément de mission ? En tout état de cause, il nous semble nécessaire de prévoir un coût de réunion supplémentaire pour palier la couverture de l'organisation de réunions hors séance de négociation (partie Passation des contrats de concession).

Réponse 2, transmise le 04/05/2023 :

Le CCTP précise à l'article 4.1 relatif aux réunions :

« Participation à des réunions (journée, demi-journée) : présentiel, téléphonique, visio

Réunions de restitution et/ou d'accompagnement : participation à des réunions de travail ou de négociation pour assister la Ville au plan économique, financier et juridique. Ces réunions seront basées sur des supports produits par le titulaire qui rédigera un compte-rendu. »

Le BPU prévoit des réunions pour chaque phase, et le candidat dispose dans ce BPU de lignes où il peut procéder pour chacune des phases au chiffrage unitaire de réunions complémentaires répondant aux attentes du CCTP.

NB il est rappelé aux candidats que les colonnes F, K et P doivent accueillir les prix unitaires des prestations.